

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Georges REVAZ

Nos morts : M César Gross, ancien
président du Tribunal du district de Saint-Maurice,
M. Henri Métrailler

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1951, tome 49, p. 267-269

© Abbaye de Saint-Maurice 2012



NOS MORTS

M^e CESAR GROSS

Avocat

Ancien président du Tribunal du district de St-Maurice

Le 25 janvier dernier, mourait, après de longues souffrances, M. César Gross, de St-Maurice. Avec lui a disparu l'une des plus nobles figures de notre cité. Au physique déjà, M. Gross avait une prestance magnifique que les ans d'ailleurs n'avaient point altérée. Son visage, sans doute, était devenu celui d'un patriarche, mais il avait gardé la verdeur de qui jouit de la pleine possession de ses facultés. Son regard, tout plein de sérénité, n'était que lucidité et intelligence. Ces qualités avaient été celles de toute une vie.

Né aux Marécottes, au hameau de La Fontaine, en 1871, d'une de ces grandes familles où le pays aime à choisir ses magistrats et l'Eglise ses ministres, M. César Gross fit ses études classiques en notre Collège. Puis, après un temps de réflexion et de prière où il demande à Dieu de le conduire à sa vraie vocation, il s'orienta vers la carrière juridique. Là, son esprit et son tempérament purent largement s'épanouir. Tour à tour, il fréquente les Universités de Fribourg et de Genève et obtient à Sion un brillant diplôme d'avocat.

Après avoir épousé Mademoiselle Stéphanie Revaz, la fille unique d'un de ses combourgeois enrichis dans le commerce du tartre, il vint se fixer à St-Maurice où il ouvrit son étude de notaire et d'avocat. C'était le début d'une destinée qui devait connaître une large activité, les plus féconds épanouissements, aussi bien sur le plan public que dans le domaine familial et privé.

Ses concitoyens l'éluèrent successivement député au Grand-Conseil et conseiller communal. Au même temps, le Tribunal cantonal lui avait confié les redoutables fonctions de Juge-Instructeur près le Tribunal de St-Maurice. Cette dernière charge trouva en lui le magistrat le plus intègre et le plus scrupuleux. Ses jugements, aussi bien dans les causes pénales que dans les autres, sont des modèles du genre, les principes du droit y étant appliqués en un excellent dosage de science juridique, d'exquise charité, de grand bon sens. M. César Gross se démit de son mandat de Juge quand son Tribunal, par décision du peuple va-laisan, fut supprimé et uni à celui de Martigny. Alors, commença pour lui une tout autre vie : celle de qui se livre aux opérations financières, à la profession de banquier. M. César Gross fonda en effet à son domicile une banque privée qu'il sut rendre prospère par son expérience, sa prudence, son énergie.

Cependant, il est père d'une nombreuse famille qu'il élève admirablement : deux de ses fils sont médecins, un autre, notaire et Préfet de St-Maurice, un quatrième vient de terminer ses études d'économiste et de juriste, le cadet enfin est chanoine de l'Abbaye et professeur au Collège ; deux de ses filles épousent des médecins, tandis que les deux autres, demeurées au foyer familial, entourent leurs parents de leur délicatesse et de leur dévouement. Que voilà une belle couronne d'enfants à laquelle peut s'appliquer le vieil adage : « Gloria patrum, filii eorum. »

Une telle vie impose le respect. Aux yeux de tous, elle demeurera comme un exemple parfait de distinction, d'idéal inlassablement poursuivi, d'exacte appréciation des valeurs qui passent et de celles qui demeurent.

G. R.

M. HENRI METRAILLER

A la fin janvier mourait à l'Hôpital de Sion M. Henri Métrailler, d'Evolène, qui fit ses études en notre Collège au début de ce siècle. Ses traditions de famille l'avaient tout d'abord orienté vers la carrière administrative. C'est à ce titre qu'il succéda à son grand-père comme buraliste postal de son village. Peu à peu, son tempérament se fit rebelle à la vie sédentaire et à son gré trop monotone de fonctionnaire... et, gagné à l'initiative privée, il se lance

dans une entreprise de transports. Cette nouvelle activité, comme la précédente d'ailleurs, le maintenait en contact avec toute la population, mais, en plus, lui donnait l'occasion de parcourir en tous sens un pays qu'il aimait et dont il ne se lassait point de contempler à loisir les belles montagnes avec leurs glaciers, leurs aiguilles et leurs tours, les hauts villages avec leurs chalets brunis et leur clocher de pierre. Partout, on apprécia la courtoisie et le sens du devoir de M. Métrailler.

Aussi, ses funérailles rassemblèrent-elles à Evolène non seulement la population indigène, mais une foule nombreuse venue d'ailleurs. On pleurait le parent, l'ami et même le grand chasseur dont on estimait les qualités sportives et auquel fut confiée, dix-sept années durant, la vice-présidence de la « Diana » du District.

Avec lui disparaît une de ces robustes figures telle qu'on en compte tant parmi ces sympathiques habitants de l'incomparable vallée d'Hérens. G. R.